

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 juin 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/06/24-3/10

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

42175155

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2011

Réception Préfet : 01/07/2011

Publication RAAD : 01/07/2011

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : GAUTIER Laurent

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : AUBERT André

OBJET : Lignes conventionnées : Divers réseaux. Projets de renforcement des services.

Ce rapport a pour objet de présenter les projets de renforcement de services dont la mise en place est envisagée à la rentrée de septembre 2011 sur les réseaux de transport "Sol'R" du secteur de Tournan-en-Brie et du Val Bréon, "Si t'bus" de la Communauté d'agglomération de la Brie Francilienne, "STIGO" des communes de Gretz-Armainvilliers et Ozoir-la-Ferrière, "Goëlys" du secteur de Dammartin-en-Goële, "Pep's" du secteur de Marne-la-Vallée, "Arlequin" du secteur de Brie-Comte-Robert, "Apolo 7" du secteur de Chelles, de la ligne n°14 "Villiers St Georges - Tournan" et des lignes Seine-et-Marne Express n° 17 "La Ferté Gaucher-Chessy", n° 18 "Meaux-Melun", n°46 "Montereau-Melun" et n° 7 "Provins-Melun".

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

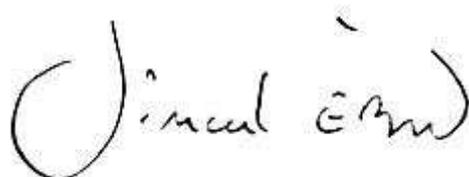
DECIDE

Article 1 : de prendre acte de l'ensemble des projets de modifications de l'offre de service des réseaux de transport "Sol'R" du secteur de Tournan-en-Brie et du Val Bréon, "Si t'bus" de la Communauté d'agglomération de la Brie Francilienne, "STIGO" des communes de Gretz-Armainvilliers et Ozoir-la-Ferrière, "Goëlys" du secteur de Dammartin-en-Goële, "Pep's" du secteur de Marne-la-Vallée, "Arlequin" du secteur de Brie-Comte-Robert, "Apolo 7" du secteur de Chelles, de la ligne n°14 "Villiers St Georges - Tournan" et des lignes Seine-et-Marne Express n° 17 "La Ferté Gaucher-Chessy", n°18 "Meaux-Melun", n°46 "Montereau-Melun" et n°47 "Provins-Melun".

Article 2 : de soumettre au vote de l'Assemblée départementale, les projets d'avenant aux conventions partenariales lors d'une prochaine séance publique en tenant compte de l'intérêt de ces projets et de la capacité financière du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ